

## Une nouvelle réalité en emploi!

Une personne proche aidante sur deux s'absente du travail en moyenne de 8 à 9 jours par année.

### Monica

est enseignante et accompagne son petit frère ayant un handicap à ses rendez-vous médicaux.

### Vincent

est estimateur en construction et proche aidant de sa fille de 14 ans ayant une déficience intellectuelle.

### Marie-Laure

est préposée à la caisse et prend soin de son père ayant la maladie d'Alzheimer, qui vit en CHSLD.



### INFO-AIDANT

ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES

1 855 852-7784

[info-aidant@lappui.org](mailto:info-aidant@lappui.org)

[LAPPUI.ORG](http://LAPPUI.ORG)

### Pour en savoir plus

Visitez le site de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) [www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca)

Découvrez les prestations d'assurance-emploi pour proches aidants [www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants/admissibilite.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants/admissibilite.html)



Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes



514 524-1959



[ProcheaideanceQuebec](https://www.facebook.com/ProcheaideanceQuebec)



[www.procheaideance.quebec](http://www.procheaideance.quebec)



Il vous arrive de vous absenter du travail pour prendre soin d'un proche?

Découvrez

**les mesures de conciliation**

pour les personnes proches aidantes.



Saviez-vous que...



**1 employé-e sur 3 est proche aidant-e?**



**56 % des personnes proches aidantes sont sur le marché du travail?**

## QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE PROCHE AIDANTE?

Toute personne qui, de façon continue ou occasionnelle, apporte un soutien significatif à un membre de son entourage qui présente une incapacité temporaire ou permanente et avec qui elle partage un lien affectif, qu'il soit familial ou non. Le soutien est offert à titre non professionnel dans un cadre informel et sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité du membre de l'entourage, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre.

### Les mesures de la loi :

- 2 jours de congé rémunéré
- 8 jours de congé non rémunéré
- absence sans salaire jusqu'à 16 semaines
- absence sans salaire jusqu'à 27 semaines en cas de fin de vie
- 5 jours de congé, dont 2 avec salaire en cas de décès d'un parent proche
- 1 jour d'absence pour parent éloigné
- **droit de refuser** de faire plus de 2 heures supplémentaires (si prévenu moins de 5 jours à l'avance)
- étalement des heures sur 4 semaines

Faites remplir une attestation de proche aidant·e par un·e professionnel·le de la santé.



## Prestations pour les personnes proches aidantes :

- d'un adulte : **15 semaines**
- d'un enfant : **35 semaines**
- prestations de compassion pour personne en fin de vie : **26 semaines**
- aide financière jusqu'à **55 %** du salaire pour un maximum de **562 \$/semaine** (assurance-emploi Canada)
- peuvent être prises en continu ou non sur **52 semaines**
- **peuvent être partagées** par plusieurs personnes proches aidantes

### POUR ÊTRE ADMISSIBLE en cas d'une maladie ou d'un accident grave nécessitant la présence d'un proche :

- avoir accumulé 600 heures d'emploi au cours de 52 sem.
- détenir un certificat médical (médecin ou infirmière praticienne spécialisée)

#### Mesures de conciliation

Certaines mesures peuvent être mises en place telles que le télétravail et l'adaptation des horaires, etc.

#### Programme d'aide

Renseignez-vous sur les services offerts dans le cadre des programmes d'aide aux employés de votre entreprise.

#### Des organismes communautaires offrent

des services de répit, de soutien et d'accompagnement pour vous soutenir au quotidien. Pour plus d'informations : [www.procheaidance.quebec/organismes-soutien](http://www.procheaidance.quebec/organismes-soutien)

**L'adoption de mesures de conciliation favorise l'état de santé des employés, leur engagement et le climat de travail.**

